

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1791

présenté par
Mme Duflot

ARTICLE 49

Après le mot :

« publiques »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 16 :

« de l'État mobilisées est fixée en engagements, en réalisations et par type d'intervention. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de pouvoir distinguer dans l'enveloppe de ressources de l'État mobilisées en faveur de la programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui relève de l'ADEME, de mécanismes fiscaux, de la CSPE, C'est l'objet de cet amendement.